



Commission énergie – économie

02 juin 2015

Projet de loi de relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Edgard BOSSOKEN
Consultant énergie-climat

Objectif et ambition de la Commission

● Objectif

- Présentation succincte du projet de LTECV.

● Ambition

- Porter à connaissance sur le rôle des réseaux énergétiques.

Les objectifs

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et les plans d'action qui l'accompagnent ont pour objectifs de :

- permettre à la France de **contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique** en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement ;
- **créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives** et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Les objectifs

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030,
- Réduire de moitié la consommation d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2012,
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012,
- Porter la production d'énergie renouvelable à 32% de la consommation énergétique finale en 2030,
- Baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025,
- Créer un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Les grands axes

- Les enjeux
- Titre I : Objectifs
- Titre II : Rénover les bâtiments
- Titre III : Développer les transports propres
- Titre IV : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire
- Titre V : Favoriser les énergies renouvelables
- Titre VI : Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens
- Titre VII : Simplifier et clarifier les procédures
- Titre VIII : Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble
- Financer la transition énergétique

Avancement de la loi

- 26 mai 2015 – Vote du texte à l'Assemblée nationale
- 19 au 21 mai 2015 – Examen en séance publique
- mars 2015 – Vote du projet de loi en séance publique au Sénat
- janvier 2015 – Travaux en commissions au Sénat
- octobre 2014 – Séance plénière à l'Assemblée nationale
- septembre 2014 – Examen du projet de loi en commission spéciale (groupe de parlementaires chargés d'examiner en formation réduite les projets ou propositions de lois avant leur discussion en séance publique).
- juillet 2014 – Consultations (CESE, CNTE, Conseil d'État)
- 30 juillet 2014 – Communication en conseil des ministres
- 18 juin 2014 – Communication en conseil des ministres
- Novembre 2012 à juillet 2013 – Débat national sur la TE

Le rôle crucial des réseaux

La **LTECV** devrait répondre à l'enjeu de **donner un nouvel élan à la politique énergétique et environnemental** ; elle doit être plus efficace et mieux coordonnée.

Les réseaux énergétiques ont pour rôle de :

1. combiner la diversité des choix énergétiques nationaux,
2. équilibrer en permanence l'offre et la demande,
3. assurer la sécurité des approvisionnements.

Ils sont vecteurs de deux évolutions majeures :

1. assurer les interconnexions indispensables en Europe, en particulier dans le contexte du développement des énergies renouvelables,
2. contribuer à l'amélioration nécessaire de l'efficacité énergétique par les réseaux intelligents.